

Communiqué de presse Conseil du 27 mai 2009

Evolutions tarifaires (au 1^{er} juillet 2009)

Le Conseil du STIF, présidé par Jean-Paul Huchon, a décidé de limiter la progression tarifaire des transports à environ 2%, une évolution qui sera mise en place à partir du 1^{er} juillet 2009. Cette faible augmentation des tarifs, a été décidée par les administrateurs du STIF afin de tenir compte de la période difficile que traversent de nombreux Franciliens.

Cette décision intervient après trois années d'engagements forts du STIF en matière tarifaire :

- Politique tarifaire incitative (les tarifs ont globalement baissé depuis 2006 en euros constant).
- Tarification solidarité transport (gratuité ou réduction de 75% pour plus d'un million de personnes dont les revenus sont modestes)
- Fusion des zones 6/7/8 avec application du tarif de la zone 6 (coût entre 5 et 10M€)
- Gratuité des correspondances bus-bus et bus-tram avec le ticket T+ (21 M€)

Alors que sur la même période les services de transport proposés aux voyageurs ont été développés à hauteur de 400 M€ /an.

Ces mesures ont été voulues et soutenues par l'ensemble des parties prenantes au STIF pour répondre à l'urgence dans les transports d'Île de France. La Région Île de France, la ville de Paris et les sept autres départements ont assuré par leurs contributions au STIF le financement de ces mesures (passant de 500M€ à 1100M€ entre 2006 et aujourd'hui).

Face aux besoins qui sont considérables, il est important d'équilibrer les différents modes de financement. Dans cette optique, le STIF et la Région Ile de France réaffirment leur demande auprès des services de l'Etat pour une réévaluation du versement transport (VT) payé par les entreprises, qui n'a pas été relevé depuis la création du STIF décentralisé en 2005.

Pour ces raisons, et pour préparer l'avenir (la crise économique a pesé lourdement sur le budget du STIF), le Conseil du STIF a décidé les mesures suivantes :

<u>Les Forfaits Carte Orange</u> : augmentation de 1.5 € pour tous (0,75 € compte tenu de la prise de 50% par les entreprises *)

Les prix des cartes Orange mensuelles sont augmentés de 1,5 €, ceux des Cartes Orange hebdomadaires de 0,40 € et ceux des cartes Intégrale de 18 €. Le prix des forfaits Solidarité Transport est égal à 25% du prix de la carte Orange correspondante arrondi aux cinq centimes d'euro inférieurs

Les prix des tickets :

Ticket t+ vendu à l'unité : 1,60 € (reste inchangé)

Ticket d'accès à bord : 1,70 € Carnet de 10 Tickets \mathbf{t} + à plein tarif : 11,60 € Carnet de 10 Tickets \mathbf{t} + à tarif réduit : 5,80 €

Contact Presse:



Communiqué de presse Conseil du 27 mai 2009

*Selon les études faites en 2002 portant sur les porteurs de carte orange, 83 % des porteurs de CO ou Intégrale sont des actifs salariés.

Tarifs des cartes orange (en euros) :

zones	tarifs actuels	tarifs 01/07/2009	Taux de hausse
1=2	55,10	56,60	2,72 %
1=3	72,90	74,40	2,06 %
1=4	90,20	91,70	1,66 %
1=5	108,40	109,90	1,38 %
1=6	122,10	123,60	1,23 %

Les forfaits changent de nom

La carte Orange ayant été définitivement remplacée par le pass Navigo depuis le 1^{er} févier de cette année, il devenait nécessaire de modifier également le nom des forfaits actuels. Ainsi le forfait « Carte Orange Hebdomadaire » deviendra « Navigo semaine », et le forfait « Carte Orange Mensuelle » va devenir le « Navigo Mois ». Le changement sera progressif et sera pleinement appliqué le 31 mars 2010.